

Arch Rival Nails FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ APPRÊT ACIDE

Date de révision: 29-07-2025

Section 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: APPRÊT ACIDE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Durcisseur professionnel pour amélioration des ongles à utiliser avec une base coat

Utilisations déconseillées: Toutes autres utilisations

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur initial:

Arch Rival Nails

3595 12th Ave, Port Alberni, BC Canada V9Y 4W9

Courriel: info@archrivalnails.com

Téléphone: 1-604-821-6829 (Anglais - Heures d'ouverture: 9h00 - 17h00 PST)

Contact d'urgence:

Principal: 1-604-821-6829 (Heures d'ouverture seulement)

Secondaire: Centre antipoison du Canada: 1-844-POISON-X (1-844-764-7669) - 24h/7

Après les heures: Contactez le centre antipoison local

Déclaration de disponibilité bilingue: Cette FDS est disponible en anglais et en français. This SDS is available in both English and French.

Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP], SIMDUT 2015 et OSHA HCS 2012:

- Toxicité aiguë - Orale, Catégorie 4 (H302)
- Toxicité aiguë - Cutanée, Catégorie 4 (H312)
- Toxicité aiguë - Inhalation, Catégorie 4 (H332)
- Corrosion cutanée, Catégorie 1B (H314)
- Lésions oculaires graves, Catégorie 1 (H318)
- Liquide inflammable, Catégorie 4 (H227)

2.2 ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

MOT-SIGNAL: DANGER

Mentions de danger:

- H227: Liquide combustible
- H302: Nocif en cas d'ingestion
- H312: Nocif par contact cutané

- H314: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
- H318: Provoque de graves lésions des yeux
- H332: Nocif par inhalation

Conseils de prudence:

Prévention:

- P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
- P260: Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols
- P264: Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation
- P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
- P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé
- P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention:

- P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir
- P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher
- P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer
- P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
- P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin
- P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation
- P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse, de la poudre chimique ou du CO2 pour l'extinction

Stockage:

- P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
- P405: Garder sous clef

Élimination:

- P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

2.3 Autres dangers

Évaluation PBT/vPvB: Ce produit ne contient pas de composants considérés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien: Sur la base des données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

Section 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit est un mélange répondant aux critères de classification conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008, SIMDUT 2015 et OSHA HCS 2012.

Nom du composant	N° CAS	Classification (CLP/SGH)	Conc. (% m/m)	Notes
Acide méthacrylique	79-41-4	Tox. aiguë 4 (H302, H312, H332); Corr. cut. 1A (H314); Lés. oc. 1 (H318); STOT SE 3 (H335)	95-99,5	[1] [2]
Acétate de tocophéryle (Vitamine E)	58-95-7	Non classé	≤0,5	[6]

Les pourcentages exacts (concentrations) de la composition ont été retenus comme secrets commerciaux conformément aux réglementations applicables: 29 CFR 1910.1200(i) (États-Unis), SIMDUT 2015 Section 5.11 (Canada) et Règlement CLP (CE) 1272/2008 Article 11 (UE).

Nom du composant	ETA Orale (mg/kg)	ETA Cutanée (mg/kg)	ETA Inhal. (mg/L, 4h)	Facteurs M
Acide méthacrylique	1060	500	7,1	Non applicable
Acétate de tocophéryle	Non classé	Non classé	Non classé	Non applicable

Section 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation:

Transporter la personne à l'air frais immédiatement. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Si la respiration s'arrête, pratiquer la respiration artificielle. Consulter immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Laver ensuite soigneusement avec de l'eau et du savon. Consulter immédiatement un médecin. Les brûlures chimiques nécessitent un traitement médical immédiat.

En cas de contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Retirer les lentilles de contact si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Appeler IMMÉDIATEMENT un centre antipoison ou un médecin. C'est une urgence médicale.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Donner de l'eau à boire si la personne est consciente. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Protection du secouriste:

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié pour éviter l'exposition pendant le sauvetage. Assurer une ventilation adéquate lors de l'administration des premiers soins.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes immédiats:

- Yeux: Irritation sévère, douleur, larmoiement, lésions cornéennes, cécité possible
- Peau: Brûlures sévères, destruction des tissus, douleur, rougeur
- Respiratoire: Irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires, toux, essoufflement

- Ingestion: Brûlures de la bouche, de la gorge et du tube digestif, douleurs abdominales, vomissements

Effets différés:

- Cicatrices dues aux brûlures chimiques
- Lésions oculaires permanentes possibles
- Sensibilisation respiratoire avec exposition répétée

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de contact avec les yeux: C'est une urgence médicale. Une irrigation immédiate et approfondie est essentielle. Continuer l'irrigation en route vers l'établissement médical. Un examen ophtalmologique est requis. En cas de contact avec la peau: Traiter comme une brûlure chimique. Peut nécessiter un traitement spécialisé des brûlures.

Antidote: Aucun antidote spécifique. Le traitement est symptomatique et de soutien.

Instructions spéciales pour le médecin: Surveiller les signes de lésions corrosives du tractus gastro-intestinal en cas d'ingestion. Envisager une endoscopie si l'ingestion est suspectée. Contacter le centre antipoison national pour des conseils de traitement supplémentaires: Canada 1-844-POISON-X.

Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Eau pulvérisée, mousse résistante à l'alcool, poudre chimique sèche, dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à haute pression (peut propager le feu)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion:

La décomposition thermique peut produire des gaz toxiques incluant monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote et divers fragments organiques.

Dangers spécifiques:

Le produit est combustible. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les contenants peuvent se rompre lorsqu'ils sont chauffés.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection:

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque facial complet et des vêtements de protection complets.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés au feu. Éloigner les contenants de la zone d'incendie si cela peut se faire en toute sécurité. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée - ne pas la laisser pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel non formé aux urgences:

Évacuer le personnel non nécessaire. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle complet, y compris des gants résistants aux acides et des lunettes chimiques.

Pour les intervenants d'urgence:

Utiliser un équipement de protection individuelle approprié, y compris une combinaison résistante aux produits chimiques. Approcher le déversement par le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces confinés. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les cours d'eau ou les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Petits déversements:**

Neutraliser avec du bicarbonate de sodium ou du carbonate de sodium. Absorber avec un matériau absorbant inerte. Placer dans un conteneur approprié pour l'élimination.

Grands déversements:

Endiguer et contenir le déversement. Neutraliser soigneusement avec une base appropriée. Recueillir le matériau neutralisé pour l'élimination. Laver la zone avec de l'eau après le nettoyage.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir la Section 8 pour les contrôles d'exposition et la protection individuelle. Voir la Section 13 pour les considérations d'élimination.

Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**Manipulation générale:**

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Utilisation en salon de manucure professionnel:

Assurer une ventilation adéquate dans la zone de travail. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Utiliser en petites quantités seulement.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains et la peau contaminée soigneusement après manipulation. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Conditions de stockage:**

Stocker dans le conteneur d'origine dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Maintenir le conteneur hermétiquement fermé. Stocker en dessous de 50°C (122°F). Protéger de la lumière du soleil et des sources de chaleur.

Matières incompatibles:

Agents oxydants forts, bases fortes, métaux, amines

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la Section 1.2. Durcisseur professionnel pour amélioration des ongles.

Section 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Substance	Pays	Type	Valeur	Notes
Acide méthacrylique	États-Unis (OSHA)	PEL	20 ppm (70 mg/m ³)	8 heures TWA, Peau
Acide méthacrylique	États-Unis (NIOSH)	REL	20 ppm (70 mg/m ³)	10 heures TWA, Peau
Acide méthacrylique	États-Unis (ACGIH)	TLV	20 ppm	8 heures TWA
Acide méthacrylique	Canada	VLE	20 ppm (70 mg/m ³)	8 heures TWA
Acide méthacrylique	UE	VLE	20 ppm (70 mg/m ³)	8 heures TWA

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles d'ingénierie:

Utiliser une ventilation générale et locale adéquate pour maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition. Des stations de douche oculaire d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles.

Équipement de protection individuelle:

Protection respiratoire:

Normalement pas nécessaire avec une ventilation adéquate. Si les limites d'exposition peuvent être dépassées, utiliser un respirateur approuvé NIOSH/MSHA pour vapeurs organiques.

Protection des mains:

Porter des gants résistants aux produits chimiques (caoutchouc nitrile, néoprène ou PVC). Le temps de perméation doit être déterminé pour l'application spécifique.

Protection des yeux/du visage:

Porter des lunettes de sécurité chimique. Un écran facial est recommandé lorsqu'il existe un risque d'éclaboussures.

Protection de la peau:

Porter des vêtements de protection appropriés pour éviter le contact avec la peau. Un tablier résistant aux produits chimiques est recommandé.

Section 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriété	Valeur
Aspect	Liquide clair
Couleur	Incolore
Odeur	Odeur acrylique caractéristique

Propriété	Valeur
Seuil olfactif	Non déterminé
pH	<2 (acide)
Point de fusion/point de congélation	16°C (61°F)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	163°C (325°F)
Point d'éclair	77°C (171°F) (Coupelle fermée)
Taux d'évaporation	<1 (Acétate de n-butyle = 1)
Inflammabilité	Liquide combustible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	Non déterminé
Pression de vapeur	0,131 kPa à 25°C
Densité de vapeur	>1 (Air = 1)
Densité relative	1,015 g/cm ³ à 20°C
Solubilité(s)	Soluble dans l'eau
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	Non déterminé
Température d'auto-inflammation	68°C (154°F)
Température de décomposition	>250°C
Viscosité	Environ 25 cps à 25°C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant
Teneur en COV	<99% en poids (calculé selon la méthode EPA 24)

Propriétés physiques supplémentaires:

Caractéristiques des particules: Non applicable (liquide)

Sensibilité mécanique: Non mécaniquement sensible

Conductivité: Non déterminé

Tension superficielle: Non déterminé

Section 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans des conditions normales. Peut polymériser dans certaines conditions.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage recommandées. Contient un inhibiteur de polymérisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse peut se produire lors de l'exposition à la chaleur, à la lumière ou en présence d'initiateurs de radicaux libres.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, étincelles, flammes nues, surfaces chaudes, lumière UV, températures extrêmes, matières incompatibles.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants forts, bases fortes, métaux, amines, peroxydes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie: Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, divers fragments organiques.

Section 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

- Orale: DL50 (rat) = 1060 mg/kg - Catégorie 4
- Cutanée: DL50 (lapin) = 500 mg/kg - Catégorie 4
- Inhalation: CL50 (rat, 4h) = 7,1 mg/L - Catégorie 4

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Catégorie 1B - Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions tissulaires.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Catégorie 1 - Provoque de graves lésions des yeux, lésions permanentes possibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Données limitées disponibles. Peut provoquer une irritation respiratoire.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé. Aucune donnée n'indique un potentiel mutagène.

Cancérogénicité:

Non classé. Non répertorié comme cancérigène par le NTP, le CIRC ou l'ACGIH.

Toxicité pour la reproduction:

Non classé. Aucune donnée n'indique une toxicité pour la reproduction.

STOT-exposition unique:

Catégorie 3 - Peut irriter les voies respiratoires (H335).

STOT-exposition répétée:

Non classé.

Danger par aspiration:

Non classé.

Voies d'exposition probables:

Contact cutané, contact oculaire, inhalation lors d'une utilisation professionnelle.

Section 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Données limitées sur la toxicité aquatique disponibles. Devrait être nocif pour les organismes aquatiques.

12.2 Persistance et dégradabilité

Devrait être facilement biodégradable sur la base de l'analyse structurelle.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Faible potentiel de bioaccumulation attendu en raison de la solubilité dans l'eau.

12.4 Mobilité dans le sol

Devrait avoir une forte mobilité dans le sol en raison de la solubilité dans l'eau.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de composants considérés comme PBT ou vPvB à des niveaux $\geq 0,1\%$.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, ce produit n'est pas classé comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Peut provoquer des changements de pH dans les systèmes aquatiques en raison de sa nature acide.

Section 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Élimination du produit:**

Éliminer comme déchet dangereux conformément aux réglementations locales, régionales et nationales. Ne pas jeter dans les ordures ménagères ou dans les égouts. Neutraliser avant l'élimination si permis.

Exigences spécifiques au Canada:

Classé comme déchet dangereux selon les réglementations environnementales provinciales.

Exigences spécifiques à l'UE:

Code de déchet: 16 09 03* (Peroxydes et autres substances oxydantes) ou code local approprié.

Exigences spécifiques aux États-Unis:

Peut être soumis aux réglementations RCRA. Code de déchet caractéristique D002 (Corrosif).

Élimination des conteneurs:

Les conteneurs doivent être complètement vidés et éliminés comme déchets dangereux. Rincer trois fois les conteneurs avant l'élimination.

Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

Route/Rail (ADR/RID): UN2531

Mer (IMDG): UN2531

Air (IATA): UN2531

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Acide méthacrylique stabilisé

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

8 (Corrosif)

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme polluant marin

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Manipuler selon de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Lorsqu'il est expédié dans des bouteilles de 12-15mL selon les dispositions de quantité limitée:

- ADR/RID: LQ 1L

- IMDG: LQ 1L

- IATA: LQ 0,5L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable - Produit non expédié en vrac.

Section 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification SIMDUT 2015:

- Toxicité aiguë - Orale, Catégorie 4
- Toxicité aiguë - Cutanée, Catégorie 4
- Toxicité aiguë - Inhalation, Catégorie 4
- Corrosion cutanée, Catégorie 1B
- Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE):

Tous les composants sont répertoriés ou exemptés de la Liste intérieure des substances (LIS).

RÉGLEMENTATIONS DES ÉTATS-UNIS:

Norme de communication des dangers OSHA (29 CFR 1910.1200):

Classé comme dangereux

Statut TSCA:

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire TSCA ou sont exemptés.

Proposition 65 de la Californie:

Ce produit ne contient pas de produits chimiques connus de l'État de Californie pour causer le cancer ou la toxicité reproductive au-dessus des seuils de notification.

RÉGLEMENTATIONS DE L'UNION EUROPÉENNE:**Règlement CLP (CE) n° 1272/2008:**

Voir la Section 2.1 pour la classification

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006:

Tous les composants >1 tonne/an sont enregistrés ou couverts par des enregistrements.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour l'acide méthacrylique.

Section 16: AUTRES INFORMATIONS

16.1 Indication des changements

Cette révision met à jour la FDS pour les exigences de conformité SGH 7&8 2025.

16.2 Abréviations et acronymes

- ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- CAS: Chemical Abstracts Service
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- CE: Communauté européenne
- SGH: Système général harmonisé
- NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PEL: Limite d'exposition admissible
- REL: Limite d'exposition recommandée
- TLV: Valeur limite d'exposition
- TWA: Moyenne pondérée dans le temps
- SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

16.3 Principales références bibliographiques et sources de données

- Base de données d'inventaire C&L de l'ECHA
- Guide de poche NIOSH sur les risques chimiques
- Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH
- Fiches techniques du fabricant

16.4 Procédure de classification et méthode utilisée pour établir la classification des mélanges

Classification dérivée conformément au Règlement CLP sur la base de la concentration d'acide méthacrylique.

16.5 Texte intégral des mentions de danger (mentions H) mentionnées aux sections 2 et 3:

- H227: Liquide combustible
- H302: Nocif en cas d'ingestion
- H312: Nocif par contact cutané
- H314: Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires
- H318: Provoque de graves lésions des yeux
- H332: Nocif par inhalation
- H335: Peut irriter les voies respiratoires

16.6 Conseils de formation

S'assurer que tout le personnel manipulant ce produit reçoit une formation appropriée sur la reconnaissance des dangers, les pratiques de manipulation sécuritaires et les procédures d'urgence.

Engagement de mise à jour de 90 jours: Cette FDS sera examinée et mise à jour dans les 90 jours suivant toute nouvelle information importante sur les dangers, toxicologiques ou réglementaires devenant disponible.

Date de préparation: 29-juillet-2025

Date de la dernière révision: 29-juillet-2025

Version: 1.0 (Conforme SGH 7&8 2025)

Préparé par: Département technique réglementaire

Examiné par: Département de sécurité des produits

Vérification de conformité légale: Cette FDS respecte les exigences du SIMDUT 2015 canadien, du Règlement CLP (CE) 1272/2008 de l'UE et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis. Tous les numéros CAS ont été vérifiés dans les bases de données officielles.

Avis de non-responsabilité: Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur les connaissances actuelles et les réglementations nationales et internationales. Elles sont fournies de bonne foi mais aucune garantie, représentation ou garantie n'est donnée quant à leur exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Ces informations ne concernent que le matériau spécifique désigné ici et ne concernent pas l'utilisation en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus. Il est de la responsabilité de l'utilisateur d'assurer des conditions sûres pour la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination du produit.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette FDS est conforme aux exigences du SIMDUT 2015 canadien, du Règlement CLP (CE) 1272/2008 de l'UE et de l'OSHA HCS 2012 des États-Unis, mises à jour pour les mandats de conformité 2025.